

Article

« La session ardente : fureur et violences au Parlement en 1849 »

Gilles Galichan

Les Cahiers des dix, n° 62, 2008, p. 93-122.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/038122ar>

DOI: 10.7202/038122ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

La session ardente Fureur et violences au Parlement en 1849

PAR GILLES GALLICHAN*

Dans l'histoire complexe et troublée du Canada-Uni (1840-1867), le souvenir de la session parlementaire de 1849 est demeuré vivace, notamment en raison des émeutes du mois d'avril et du mémorable incendie criminel du parlement à Montréal. Pour plusieurs, elle demeure également associée à l'adoption du « bill des indemnités » en faveur des victimes des répressions qui ont suivi les insurrections de 1837 et de 1838. En 1908, l'avocat Ludovic Brunet écrivait que la session de 1849 « restera, dans nos annales politiques, comme la plus célèbre, tant par les mesures importantes qui y furent adoptées que par les scènes de violence qui devaient la signaler¹ ».

* L'auteur tient à remercier MM. Yvan Lamonde, Gaston Bernier, Jonathan Keathley, Marcel Bernier et Frédéric Lemieux pour l'aide apportée dans la réalisation de cet article.

1. L. BRUNET, *La province du Canada. Histoire politique de 1840 à 1867*, Québec, Laflamme & Proulx, 1908, p. 157.

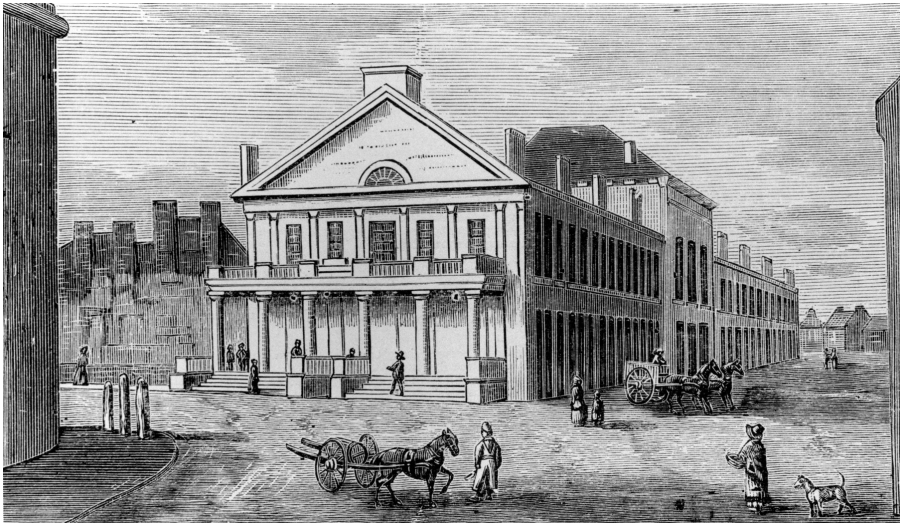
Les premiers historiens de la période, tels qu'Antoine Gérin-Lajoie (1824-1882)², Joseph Royal (1837-1902)³, Laurent-Olivier David (1840-1926)⁴, John Charles Dent (1841-1888)⁵, Louis-Philippe Turcotte (1842-1878)⁶, Alfred De Celles (1843-1925)⁷ et Thomas Chapais (1858-1946)⁸ ont accordé à la session de 1849 une importance qui témoigne de la marque qu'elle laissa dans la mémoire des contemporains. Les historiens du XX^e siècle l'ont davantage analysée dans la perspective de l'évolution des structures économiques et sociales ou comme un épisode dans l'histoire des idéologies au Canada et au Québec. La contribution historiographique la plus imposante sur 1849 est sans doute celle d'Elizabeth Gibbs et de son équipe qui, en 1976, en ont réuni, indexé et publié les débats, soit 2700 pages de texte⁹. Pour l'histoire des institutions politiques, la session marque aussi une césure chronologique : elle ouvre de façon définitive l'ère de la responsabilité ministérielle et le retrait du gouverneur de la politique active et partisane. Dès lors, le véritable pouvoir politique passe du gouverneur au gouvernement.

À la fois session de crise, virage dans les politiques coloniales anglaises et réalignement des forces politiques canadiennes, la session parlementaire de 1849 prélude à de grands remous dans la politique canadienne et annonce les changements qui aboutiront quinze ans plus tard au projet d'une Confédération du *British North America*.

-
2. ANTOINE GÉRIN-LAJOIE, *Dix ans au Canada. De 1840 à 1850. Histoire de l'établissement du gouvernement responsable*, Québec, L.-J. Demers, 1888, p. 489-582.
 3. JOSEPH ROYAL, *Histoire du Canada 1841 à 1867, période comprise entre l'union législative des provinces du Haut et du Bas-Canada et la confédération des provinces continentales de l'Amérique britannique du nord*, Montréal, Beauchemin, 1909, p. 224-317.
 4. LAURENT-OLIVIER DAVID, *L'Union des deux Canadas 1841-1867*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Cie, 1898, p. 95-116.
 5. JOHN CHARLES DENT, *The Last Forty Years. Canada since the Union of 1841*, Toronto, George Virtue, 1881, 2 vol.
 6. LOUIS-PHILIPPE TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union 1841-1867*, Québec, L.-J. Demers, 1882, p. 63-125.
 7. ALFRED-D. DECELLES, *La Fontaine et son temps*, Montréal, Beauchemin, 1907, p. 141-167.
 8. THOMAS CHAPAIS, *Cours d'histoire du Canada, tome VI, 1847-1851*, Québec, J.-P. Garneau, 1919, p. 87-147.
 9. ELIZABETH GIBBS (DIR.), *Debates of the Legislative Assembly of United Canada*, vol. 8, 1849, Montréal, Centre de recherche en histoire économique du Canada français, 1976, 3 tomes, x, 2701 p.

Montréal capitale, Elgin gouverneur

La session de 1849 marque aussi la fin de la brève période où Montréal fut la capitale politique et parlementaire des deux Canadas. L'historien Gaston Deschênes a décrit cet épisode de l'histoire comme celui d'une « capitale éphémère¹⁰ ». C'est en 1843 que le gouverneur Metcalfe avait fait de Montréal la capitale de l'Union des deux Canadas pour annuler le choix de Kingston imposé en 1841 par lord Sydenham. Kingston s'était avéré une mauvaise option critiquée par toute la classe politique. Devant la vague de plaintes, de motions et de réprobations, le gouverneur s'était tourné vers Montréal, ville commerçante et prospère du Bas-Canada, mais où vivait une forte communauté anglophone. On croyait alors que la désignation de Montréal comme capitale serait définitive¹¹.



Édifice du Marché Sainte-Anne, à Montréal. Le Parlement uni des deux Canadas y siège de 1844 à 1849. (Archives de l'Assemblée nationale)

10. GASTON DESCHÊNES (DIR.), *Une capitale éphémère. Montréal et les événements tragiques de 1849. Textes réunis et présentés par Gaston Deschênes*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1999, 160 p.
11. Sur la question de la capitale sous l'Union voir DAVID B. KNIGHT, *Choosing Canada's Capital: Conflict Resolution in a Parliamentary System*, Ottawa, CUP, 1991, xix, 398 p. ; CHRISTIAN BLAIS ET AL. *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Publications du Québec, 2008, p. 261-269 ; G. GALLICHAN, « La Ville de Québec et le défi de la capitale (1841-1865) », *Les Cahiers des Dix*, n° 61 (2007), p. 1-41.

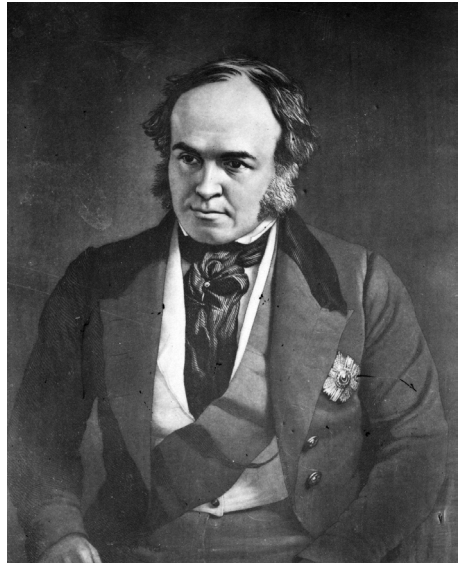
Les parlementaires y siègent la première fois en 1844. Les députés et les conseillers législatifs occupent les étages des halles du marché Sainte-Anne dans la partie ouest de la ville.

Un auteur de la fin du siècle nous a laissé une description détaillée du palais législatif du Canada-Uni :

L'édifice du parlement [...] mesurait 342 pieds de longueur, et 50 pieds de largeur. Installée pour servir de Chambre d'assemblée, cette construction renfermait, au rez-de-chaussée, une salle publique spacieuse sur laquelle s'ouvraient des corridors conduisant aux bureaux des employés. Au premier étage étaient placés les appartements du sergent d'armes et les salles de rafraîchissements ; dans l'aile gauche, la Chambre du Conseil législatif, les bureaux du président, des commis et la bibliothèque du Conseil se faisaient suite ; la bibliothèque de l'Assemblée était située au deuxième étage au centre de l'édifice. Enfin la Chambre de l'Assemblée législative se trouvait dans l'aile sud, et outre les fauteuils occupés par les membres, et les sièges réservés aux dames et aux reporters, cette vaste salle pouvait donner place dans les galeries à plus de 500 personnes¹².

D'autres bureaux du gouvernement et des départements sont installés au Château Ramezay, rue Notre-Dame. Quant au gouverneur, il s'installe avec sa famille à l'extérieur de la ville, au domaine de Monklands, sur les coteaux du Mont-Royal (aujourd'hui occupé par l'école secondaire Villa-Maria). C'est là que débarque, en janvier 1847, un nouveau gouverneur, James Bruce, comte d'Elgin et de Kincardine.

À 35 ans, Elgin est jeune pour une si prestigieuse fonction. Après un mandat comme gouverneur de la Jamaïque, il a accepté du ministre des colonies, lord Grey, le poste de gouverneur du Canada-Uni. Elgin est issu d'une vieille famille anglaise de tradition tory, mais il est proche des idées



James Bruce, comte d'Elgin, gouverneur du Canada au moment des événements de 1849. (Archives de l'Assemblée nationale)

12. A. LEBLOND DE BRUMATH, *Histoire populaire de Montréal, depuis son origine jusqu'à nos jours*, Montréal, Granger frères, 1890, p. 380.

libérales prônées par les gouvernements de Robert Peel et de John Russell. Il arrive au Canada avec l'entière confiance du ministre Grey dont il est un proche parent¹³. Par son second mariage avec lady Mary Louisa Lambton, il est le gendre de feu lord Durham, ci-devant gouverneur du Bas-Canada, et le neveu par alliance du ministre lord Grey¹⁴.

Pour les affaires coloniales, Elgin est favorable à une dévolution des pouvoirs en faveur de l'administration locale et à l'introduction du gouvernement responsable comme il se pratique en Grande-Bretagne. C'est-à-dire que le pouvoir exécutif revient au groupe parlementaire capable de réunir autour de son programme une majorité des élus de l'Assemblée. Dans un tel régime, le gouverneur confie à un premier ministre le choix des ministres et se retire de la politique partisane. Même si la constitution de 1840 n'interdisait pas une telle réforme, elle ne s'était pas encore imposée dans la colonie. Certains gouverneurs, comme Metcalfe, s'étaient montrés méfiants et hésitaient à introduire cette pratique dans un contexte colonial.

Mécontentement des grands milieux d'affaires

À partir de 1846 se dessine une irritation grandissante dans les milieux du capitalisme commercial de la colonie et particulièrement à Montréal. Avec ce que l'on a appelé les « Corn laws », l'Angleterre met fin aux politiques de tarifs préférentiels qui favorisaient le commerce colonial. Ces politiques avaient été mises en place à l'époque du blocus napoléonien. Elles avaient contribué notamment à l'essor économique du Bas-Canada, dont les exportations de bois et de céréales à destination de la Grande-Bretagne avaient considérablement augmenté.

Le maintien de plusieurs de ces tarifs après 1815 avaient favorisé l'émergence de grandes fortunes au Canada du côté du commerce local et transatlantique. Ce sont ces grands milieux d'affaires, politiquement conservateurs et largement privilégiés par les liens impériaux, qui fournirent les plus ardents « loyaux » qui, au sein notamment du Doric Club, affrontèrent les patriotes dans les années 1830.

13. HENRY GEORGE EARL GREY, *The Colonial Policy, of Lord John Russell's Administration*, Londres, Richard Beltley, 1853, vol. 1, p. 208.

14. W. L. MORTON, « Bruce, James », *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne], www.biographi.ca [2000].

Les années passant, l'Angleterre se rend compte que le tarif colonial obère ses crédits. Pour rétablir son équilibre budgétaire, elle cherche donc à libéraliser son commerce avec le continent européen et oblige les colonies à affronter une concurrence plus forte. Les produits coloniaux font un long voyage jusqu'en Grande-Bretagne, ce qui en augmente le prix mais non la valeur ; les assurances commerciales coûtent cher et les naufrages constituent toujours un risque pour les marchands et négociants d'outre Atlantique. En Angleterre, les produits canadiens sont même en concurrence avec ceux en provenance des États-Unis. Ainsi, il devient de plus en plus difficile de vendre à profit des produits coloniaux sur le marché anglais. Dans des villes comme Québec ou Montréal, cette concurrence nouvelle coûte cher et réduit les marges bénéficiaires. Plusieurs entreprises, naguère prospères, sont acculées à la faillite¹⁵.

L'économie canadienne est en effet durement touchée pendant ces années difficiles, notamment parce que l'Angleterre attendra jusqu'en 1849 pour libéraliser le commerce dans les ports du Saint-Laurent et les ouvrir au commerce international. Ainsi, seuls des navires arborant pavillon anglais peuvent circuler sur le fleuve, plaçant plusieurs marchands dans une position très précaire, obligés qu'ils sont à limiter leurs échanges avec la seule métropole. Ces marchands, toujours choyés par l'empire, avaient traditionnellement grossi les rangs des conservateurs tories de la colonie, refusant les réformes politiques et manifestant une hostilité raciale et religieuse contre les Canadiens français.

Cette fois, se sentant abandonnés par Albion et mesurant le prix de plus en plus élevé de leur loyalisme, plusieurs remettent en question l'organisation politique du pays et se demandent si une annexion du Canada à l'union américaine ne serait pas plus rentable pour leurs affaires. La république américaine, qui hier encore constituait un véritable repoussoir pour les loyalistes farouchement royalistes, apparaît maintenant comme une possible option politique. Les États-Unis ont alors une économie prospère et leur politique continentale est expansionniste. En ces années 1840, plusieurs territoires sont occupés par les forces américaines ou se joignent à l'union : le Texas (1845), la Floride (1845), l'Iowa (1846), le Wisconsin (1848) et bientôt la Californie (1850). Le cas du Canada est assurément différent, mais l'année 1849 verra grandir la volonté d'hommes d'affaires anglo-canadiens de se tourner vers le « rêve américain »¹⁶.

15. Le ministre Grey considérait les « Corn Laws », qui constituaient effectivement un radical changement dans l'ordre économique de l'empire, comme de graves erreurs politiques. H. G. EARL GREY, *Colonial Policy*, *op. cit.*, p. 221-222.

16. RONALD STEWART LONGLEY, *Sir Francis Hincks. A Study of Canadian Politics Railways, and Finance in the Nineteenth Century*, Toronto, UTP, 1943, p. 154-176.

Un gouvernement réformiste (1848)

En 1847, à l'arrivée de lord Elgin, le gouvernement dirigé par Henry Sherwood se maintient en place malgré une opposition de plus en plus forte au Parlement. Manifestement, l'Administration a besoin d'un nouveau mandat et des élections s'imposent¹⁷. Elles sont décrétées en décembre 1847. Les libéraux réformistes de Louis-Hippolyte LaFontaine et de Robert Baldwin s'unissent et font porter principalement l'enjeu du scrutin sur le principe de la responsabilité de l'exécutif devant le pouvoir des élus.

Les résultats sont sans équivoque : la victoire des réformistes est claire dans les deux Canadas. Pourtant le gouvernement sortant s'accroche au pouvoir jusqu'à la convocation des Chambres, le 10 mars 1848. Défait coup sur coup lors du choix du président de l'Assemblée¹⁸ et lors d'une motion de confiance, le gouvernement conservateur et tory¹⁹ démissionne et le gouverneur Elgin demande à LaFontaine de former un nouveau gouvernement. Ce dernier s'associe à Robert Baldwin, également chef d'une majorité du côté du Canada-Ouest, et forme un cabinet réformiste.

Agir autrement aurait condamné le gouvernement à la paralysie et le Parlement à une crise perpétuelle. Le vieux système colonial imposé aux deux Canadas depuis 1791 s'éteignait et, par une simple opération de technique parlementaire, le gouvernement responsable apparaissait dans les procédures. Dès lors, il n'y aura plus jamais de retour sur cette forme de gouvernement représentatif.

Le retour officiel de la langue française

LaFontaine et Baldwin, qui ont pris le pouvoir au début de session de 1848, n'ont pas vraiment le temps de mettre leurs politiques en œuvre. La session suivante, celle de 1849, porte davantage la marque du programme réformiste. En

17. Les élections précédentes remontaient à l'automne de 1843.

18. C'est l'opposition réformiste qui porte son candidat au fauteuil du président : Augustin-Norbert Morin, ancien leader de la majorité patriote dans la Chambre d'assemblée du Bas-Canada jusqu'en 1837.

19. L'origine du mot « tory », pour désigner les conservateurs les plus intransigeants tant en Grande-Bretagne qu'au Canada, proviendrait d'un terme de patois irlandais qui désignait les brigands qui détroussaient les voyageurs sur les routes. On l'aurait plus tard, au XVII^e siècle, utilisé pour désigner les fanatiques royalistes qui soutenaient les Stuart à l'époque de la guerre civile. Le mot est par la suite passé dans le vocabulaire politique anglais pour parler des conservateurs soutenant les positions royales contre les volontés du Parlement.



Louis-Hippolyte LaFontaine, chef du gouvernement en 1848, conjointement avec Robert Baldwin. Leur administration consacre le principe du gouvernement responsable au Canada. (Archives de l'Assemblée nationale)

ouvrant la deuxième session de la troisième législature sous l'Union, le 18 janvier 1849, lord Elgin surprend l'assistance en prononçant lui-même en français et en anglais le texte du discours du trône, alors qu'auparavant on confiait au président du Conseil le soin de lire le discours en français. De Londres, le ministre Grey félicitera le gouverneur pour ce geste de réconciliation.

L'initiative du gouverneur marque symboliquement le retour en grâce de la langue française et indique que la Grande-Bretagne renonce officiellement, depuis l'année précédente, à sa politique de proscription du français, conséquence de l'Union des Canadas. Un passage du discours du trône l'annonce d'ailleurs aux parlementaires :

Je suis fort heureux, déclare lord Elgin, d'avoir à vous apprendre que, conformément au désir de la législature locale, exprimé dans une adresse des deux Chambres du Parlement provincial²⁰, le Parlement impérial a passé un acte révoquant la clause de l'Acte d'Union qui imposait des restrictions à l'usage de la langue française²¹.

Du même souffle, le gouverneur annonce que la reine Victoria a ratifié la clémence et l'amnistie pour tous les condamnés politiques des rébellions de 1837 et de 1838. Pour certaines oreilles plus hostiles aux Canadiens, la réhabilitation du français et la grâce accordée aux patriotes constituent un regrettable aveu de faiblesse et un retour en arrière. La question linguistique ressortira bientôt dans les récriminations des Anglo-Montréalais contre les « rebelles français » et contre le « French Government » en place.

20. Cette adresse remontait à la session de 1845.

21. *Journaux de l'Assemblée législative de la province du Canada*, 2^e session, 3^e législature, Montréal, 1849, p. 4.

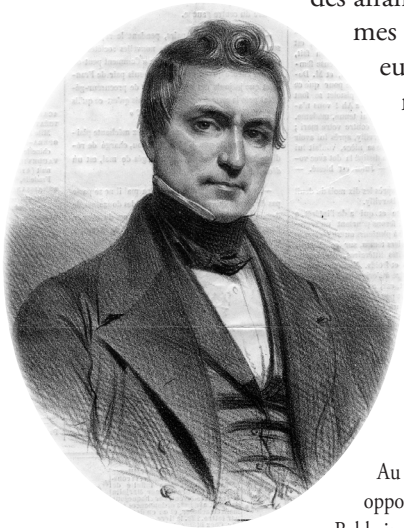
Quelques nouveaux députés, élus à l'occasion d'élections partielles en 1848, font leur entrée dans ce nouveau Parlement en 1849 : Louis-Michel Viger, 63 ans, un vétéran des luttes patriotes du Bas-Canada, élu dans Terrebonne et aussitôt nommé receveur général par LaFontaine, Antoine Polette, 41 ans, élu dans Trois-Rivières²² et, un jeune élu de 34 ans dans Verchères appelé à jouer un rôle politique majeur par la suite, George-Étienne Cartier.

La rupture

En 1848, l'Europe a connu une vague de révolutions sociales et nationales. La France a renversé sa monarchie bourgeoise et a instauré, pour la deuxième fois, une république. Bien des trônes de la vieille Europe sont ébranlés et ne se maintiennent que par des concessions ou des répressions sanglantes. L'Angleterre échappe à la commotion grâce à des politiques de réforme qui font baisser la pression sociale. Dans les deux Canadas, l'écho de ces révolutions est perçu par les plus progressistes, comme l'aube d'un temps nouveau auquel il faut adhérer. Pourtant LaFontaine, sans renoncer aux réformes, se veut prudent dans la conduite

des affaires. Il évite ainsi prudemment de situer les réformes canadiennes dans la mouvance des révolutions européennes. Il n'a pas davantage l'intention de remettre en question l'ordre politique ou d'ouvrir la question constitutionnelle en réclamant le rappel de l'Union comme le souhaiteraient les plus libéraux de la classe politique.

Parmi eux, une grande figure est reparue, celle de Louis-Joseph Papineau, revenu d'exil en 1845 et élu dans le comté de Saint-Maurice aux élections de 1847. Papineau est demeuré opposé à l'Union et aux injustices que la cons-



Au Parlement du Canada-Uni, Louis-Joseph Papineau forme une opposition libérale et anti-unioniste face au gouvernement LaFontaine-Baldwin.

22. Antoine Polette (1807-1887) fut l'un des grands juristes de sa génération et devint plus tard juge à la Cour supérieure. Grand bibliophile, il laissa une très belle collection d'ouvrages de droit qui fut acquise en 1888 par la Bibliothèque de la Législature qui la conserva jusqu'en 1984. Elle fut alors dispersée et élaguée, on n'en conserve aujourd'hui que les principaux titres dans les collections spéciales des livres rares à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

titution de 1840 a imposées au Canada français. Il fonde son retour en politique sur le rappel de cette « fatale Union²³ ». Il critique le gouvernement LaFontaine sur sa gauche et craint que le gouvernement responsable introduit par le gouverneur Elgin ne soit pas une réforme si remarquable.

Dans les années 1820 et 1830, Papineau avait souhaité un exécutif responsable face au pouvoir législatif élu ; le gouvernement devant avoir l'obligation de rendre compte aux représentants du peuple de son administration, de ses dépenses et de la nomination de ses fonctionnaires. En 1834, dans les 92 Résolutions, le Parti patriote dénonçait un pouvoir exécutif « sur lequel [le pays] n'a aucune influence²⁴ », mais on ne souhaitait pas que la colonie importe intégralement le modèle britannique, la formule des États américains pouvait aussi inspirer une réforme des institutions démocratiques²⁵. En 1848-1849, Papineau est toujours partisan d'un contrôle de l'exécutif, mais il craint que la formule adoptée, qui impose dans les faits à choisir les ministres dans les rangs même de la majorité parlementaire, n'aboutisse à un gouvernement de partis. Selon lui, loin de faire évoluer le parlementarisme vers une plus large démocratie, ce type de « gouvernement responsable » fera de l'Assemblée non pas le maître de l'exécutif, mais une docile machine à voter les lois et les crédits. Pour Papineau et quelques autres figures politiques de l'époque, la formule appelle le favoritisme, voire la corruption. Elle institue ce que lord Durham avait appelé dans son rapport la « petite loterie coloniale », consistant à saupoudrer titres, subsides, fonctions et récompenses pour intégrer au système les éléments politiques les plus dynamiques. Sous ce régime, l'ambition remplacera bientôt le patriotisme, et le carriérisme supplantera le véritable service public. Tous ne sont pas de cet avis et, pour *La Minerve*, « quand le gouvernement est lui-même sous le contrôle du peuple, le patronage est bien moins redoutable²⁶ ».

Comme en 1834, Papineau prône 15 ans plus tard une démocratie à l'américaine avec un pouvoir exécutif entièrement distinct du législatif, mais néanmoins responsable devant lui. Cette vision du modèle américain l'amène à considérer, pour les Canadas, l'option d'une éventuelle annexion à la république américaine,

23. LOUIS-JOSEPH PAPINEAU, *Cette fatale Union, adresses, discours et manifestes 1847-1848. Introduction et notes de Georges Aubin*, Montréal, Lux Éditeur, 2003, 223 p.

24. Texte de la 28^e Résolution, *Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada...*, 1834, 4^e session, XIV^e Parlement, séance du 21 février 1834, Québec, Neilson & Cowan, 1834, p. 316.

25. Texte de la 43^e Résolution, *ibid.*, p. 320.

26. *La Minerve*, 9 avril 1849, p. 2 ; sur cette question voir STÉPHANE KELLY, *La petite loterie. Comment la couronne a obtenu la collaboration du Canada français après 1837*, Montréal, Boréal, 1997, 283 p.

mais pour des raisons fort différentes de celles des marchands anglo-montréalais : ses motivations profondes sont davantage d'ordre idéologique et démocratique que d'ordre économique et mercantile.

Au seuil de la session de 1849 se retrouvent l'un en face de l'autre LaFontaine au pouvoir et Papineau dans les « froides régions de l'opposition », confrontant leurs visions opposées de la politique et de l'avenir du pays. Les séances des 22 et 23 janvier 1849, consomment leur rupture, laquelle était déjà annoncée depuis l'année précédente. Au discours véhément et enflammé de Papineau, LaFontaine répond avec fermeté que la modération que prône son gouvernement a donné de bons résultats pour le Canada français, que la langue française a repris ses droits et que sans ses appels à la conciliation, les patriotes exilés comme lui seraient encore des réprouvés « bannis de leurs foyers », selon le célèbre texte d'Antoine Gérin-Lajoie. LaFontaine récuse aussi le principe de représentation selon la population auquel se rallie Papineau. Si l'Union a institué l'égalité des sièges pour les deux Canadas, on ne changera pas cette règle au moment où l'évolution de la démographie fait enfin jouer ce principe en faveur des Canadiens français.

Cette rupture entre deux visions nationales, l'une modérée et conciliatrice et l'autre patriotique et revendicatrice, s'inscrit profondément dans la pensée politique du Canada français. Quelques libéraux démocrates appuient Papineau formant un groupe que l'on appelle bientôt « les Rouges ». Pour bien des jeunes patriotes canadiens, cette séparation entre deux hommes qu'ils admirent est un véritable déchirement. Antoine Gérin-Lajoie, né en 1824, ancien journaliste et, à l'époque, fonctionnaire du gouvernement, en témoigne dans ses souvenirs :

J'avais toujours admiré les talents oratoires de M. Papineau ; ce vieil athlète politique m'inspirait une espèce de vénération, et rien ne me brisa le cœur comme la nécessité d'abandonner ses traces. Mais il n'y avait pas à balancer ; il fallait ou se déclarer ouvertement contre M. Papineau, ou désertre le parti de LaFontaine-Morin qui se composait de la presque totalité des Canadiens français, et sous la bannière duquel j'avais marché et combattu depuis ma sortie du collège²⁷.

Depuis les élections générales, la presse du Bas-Canada a déjà été entraînée dans ce schisme politique. Les journaux se sont engagés dans de virulentes controverses qui ouvrent les plaies encore vives des années 1837 et 1838. *La Minerve*, *Le Journal de Québec*, *La Revue canadienne* et les *Mélanges religieux* prennent résolument le parti de LaFontaine et s'insurgent contre Papineau. Seuls *L'Avenir*, à Montréal, et *Le Canadien*, à Québec, défendent encore l'ancien chef patriote.

27. Cité par LÉON GÉRIN, *Antoine Gérin-Lajoie, la résurrection d'un patriote canadien*, Montréal, Éditions du *Devoir*, 1925, p. 75-76.

Joseph-Édouard Cauchon, député de Montmorency et rédacteur du *Journal de Québec*, accuse Papineau de préférer, au gouvernement responsable, le « gouvernement impossible » en poussant de nouveau ses concitoyens dans la voie des luttes à outrance²⁸.

À Montréal, l'Institut canadien, fondé en 1844, devient, avec le parlement, l'autre forum où se déroule cette joute idéologique, dont l'enjeu est l'avenir même du Canada français. Craignant l'émergence d'idées libérales et anticléricales au sein de l'Institut, l'évêque de Montréal, M^{gr} Ignace Bourget, entrera bientôt dans l'arène, et ce sera là un autre chapitre de l'histoire.

Les grands débats de la session

Même si le « bill des indemnités » deviendra la grande affaire et le symbole même de l'historique session, d'autres questions non moins importantes sont débattues au cours des séances parlementaires de 1849.

Le retour légitime de la langue française est en effet une véritable reconquête sur les dispositions initiales de la constitution de 1840. Mais le français est encore loin d'avoir un statut égal à l'anglais. Certes, on peut parler français au parlement ou au tribunal, mais la langue de l'administration demeure largement l'anglais. La langue française essuie au quotidien des assauts répétés et les témoignages sur l'érosion que l'Union lui fait toujours subir sont nombreux et le choix des autorités coloniales ne fait pas l'unanimité²⁹. Le gouvernement LaFontaine-Baldwin espère néanmoins une amélioration de la situation et une accalmie sur le plan linguistique.

L'Assemblée législative reçoit avec satisfaction la nouvelle de l'ouverture des ports du Saint-Laurent à un commerce extérieur élargi. On devine qu'avant longtemps il y aura croissance des échanges économiques avec les États-Unis et, possiblement, un traité de réglementation des tarifs douaniers. La question des chemins de fer se greffe d'ailleurs à ce dossier économique. Cette nouveauté dans les transports occupe les conversations depuis dix ans, et des projets se réalisent

28. Cité par LOUIS-PHILIPPE TURCOTTE, *op. cit.*, p. 75 ; sur le réaligement des idéologies politiques de cette époque, voir : YVAN LAMONDE, *Histoire sociale des idées, 1760-1896*, Montréal, Fides, 2000, p. 296-321.

29. CHRISTIAN BLAIS ET AL. *Québec : quatre siècles d'une capitale, op. cit.*, p. 293, 308-309 ; DANËLE NOËL, *Les questions de langue au Québec, 1759-1850*, Québec, Conseil de la langue française, 1990, 344-355 ; JACQUES MONET, *La première révolution tranquille : le nationalisme canadien-français (1837-1850)*, Montréal, Fides, 1981, p. 397-402.

déjà du côté des États-Unis. Les chemins de fers sont en voie de dépasser les canaux dans la planification des infrastructures commerciales.

Des capitaux sont disponibles dans le « British North America » pour une future ligne intercoloniale entre Halifax et Québec et un « Grand Tronc » pourrait bientôt relier Montréal à un port de l'Atlantique sur la côte du Maine. Les perspectives de beaux profits vont bientôt changer la donne politique et sans doute mettre fin aux années de vaches maigres. Mais, aveuglés par leur colère contre les politiques de la Grande-Bretagne, les marchands de la capitale des Canadas n'entrevoient pas encore ce nouvel horizon des fortunes.

Du côté de l'organisation de la justice, on va établir, pendant la session, la Cour d'appel et la Cour supérieure et créer les districts judiciaires de Kamouraska et d'Ottawa. On va aussi incorporer par une loi le Barreau du Bas-Canada. Cette question de l'organisation juridique du Barreau était un vieux dossier qui rencontrait depuis longtemps l'opposition de ceux qui se méfiaient du corporatisme au sein de la profession d'avocat et la forte influence que pourrait exercer un tel corps professionnel³⁰. Dans le domaine de la justice également, on abolit les peines d'emprisonnement pour dettes, lesquelles constituaient un anachronisme dans le droit canadien.

En éducation, une loi va réformer la fiscalité scolaire et mettre fin à la guerre des éteignoirs. Les systèmes scolaires du Haut et du Bas Canada se mettent alors en place et, du côté québécois, Jean-Baptiste Meilleur jette les bases des structures d'instruction publique qui survivront jusqu'aux réformes des années 1960³¹.

Un autre projet de loi concerne l'administration et la tarification locale des postes. Plusieurs lois organisent des structures de santé publique au niveau des municipalités, mesures qui s'imposent après les lourds bilans des épidémies de typhus et autres fièvres infectieuses de 1847. Mais la principale loi qui a inscrit

30. CHRISTINE VEILLEUX, *Aux origines du Barreau québécois 1779-1849*, Sillery, Septentrion, 1997, 118 p. À propos de la création du Barreau québécois, *La Minerve* écrit, en reprenant un article paru dans le journal *The Tribune* de New York : « Il y a à peu près quinze ans, un petit nombre d'avocats de Montréal et de Québec poussèrent la Législature de Québec d'incorporer le barreau comme association spéciale avec des intérêts séparés. Feu John Neilson s'opposa avec habileté et avec succès à cette proposition corrompue et dangereuse ; mais elle est aujourd'hui remise sur pied et avec une faveur apparente. Pourquoi les avocats seraient-ils incorporés plutôt que les cordonniers et les cultivateurs ? Ne sont-ils pas assez dangereux comme classe ? Les classes productrices du Haut-Canada n'ont jamais été affligées d'un plus dur fardeau que par la création de l'*Osgoode Hall Association*, incorporée par acte du Parlement. Les avocats ne demandent pas de pareils privilèges dans cet État. « Le Barreau du Canada », *La Minerve*, 14 mai 1849, p. 2.

cette session dans l'histoire et qui en représente le symbole est assurément le « bill des indemnités ».

Le « bill des indemnités »

Son véritable titre est *Bill pour indemniser les personnes du Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion dans les années 1837 et 1838*. Ce projet de loi du gouvernement n'était pas évoqué dans le discours du trône à l'ouverture de la session. La question était connue et débattue depuis quelques sessions, mais plusieurs croyaient qu'on n'y trouverait pas rapidement de solution.



La statue de lord Elgin, sur la façade de l'Assemblée nationale à Québec, est l'œuvre du sculpteur Louis-Philippe Hébert. L'artiste l'a représenté tenant à la main le « bill des indemnités » qui a provoqué la fureur incendiaire des tories anglophones de Montréal en 1849. (Assemblée nationale)

Dès 1839, avant même l'Union, le Haut-Canada avait adopté un règlement pour indemniser les victimes de répressions militaires qui n'avaient pas participé activement à la rébellion de 1837. Il était inévitable qu'après l'Union la question d'un pareil règlement se pose aussi pour le Bas-Canada. Mais du côté québécois, l'insurrection avait été plus étendue et la violence militaire et paramilitaire plus grande. Le débat soulevait de vives réactions. Les anciens « loyaux », « bureaucrates » et « constitutionnels » considéraient que tous les francophones du Bas-Canada étaient coupables, ou du moins responsables, des rébellions par action directe ou par association. Envisager une indemnité pour eux représentait une prime à la sédition³².

Pendant des années, les gouvernements avaient tergiversé, puis, à la suite d'une motion du Parlement, on avait nommé une commission de juristes qui avaient recommandé d'indemniser ceux qui n'avaient pas pris les armes. LaFontaine et Baldwin décident de prendre le taureau par les cornes en 1849 et de voter des crédits de £100 000 afin de régler le contentieux³³.

La question est mise à l'ordre du jour le 29 janvier, le débat sur les résolutions s'engage le 13 février et se poursuit jusqu'au 27 ; le projet de loi est alors présenté par LaFontaine lui-même, voté en seconde lecture le 2 mars, étudié en comité plénier le 6 mars, voté en troisième lecture le 9 mars et finalement adopté au Conseil législatif le 15. Dès les premiers échanges, le projet devient le paratonnerre du mécontentement politico-économique des Anglo-Montréalais et des torys francophobes de l'Assemblée. Jamais, écrit Ludovic Brunet, « l'enceinte parlementaire ne fut témoin d'un débat aussi violent ; jamais le fanatisme n'éclata en termes aussi vigoureux, aussi haineux³⁴ ». Le débat écrit pour sa part Louis-Philippe Turcotte « souleva des orages difficiles à peindre³⁵ ».

On assista pendant d'interminables heures, et souvent tard dans la nuit, à de longs et fastidieux discours de procédure, servant à l'opposition de tactiques dilatoires pour retarder l'adoption du bill. Cette stratégie d'obstruction ne servait

31. LOUIS-PHILIPPE AUDET ET ARMAND GAUTHIER, *Le système scolaire du Québec, organisation et fonctionnement*, Montréal, Beauchemin, 1967, p. 15-19. On appela la guerre des éteignoirs une agitation minoritaire mais bruyante dans quelques villages contre la fiscalité scolaire locale.

32. THOMAS CHAPPAIS, *Cours d'histoire du Canada, op. cit.*, tome VI, chapitre 4.

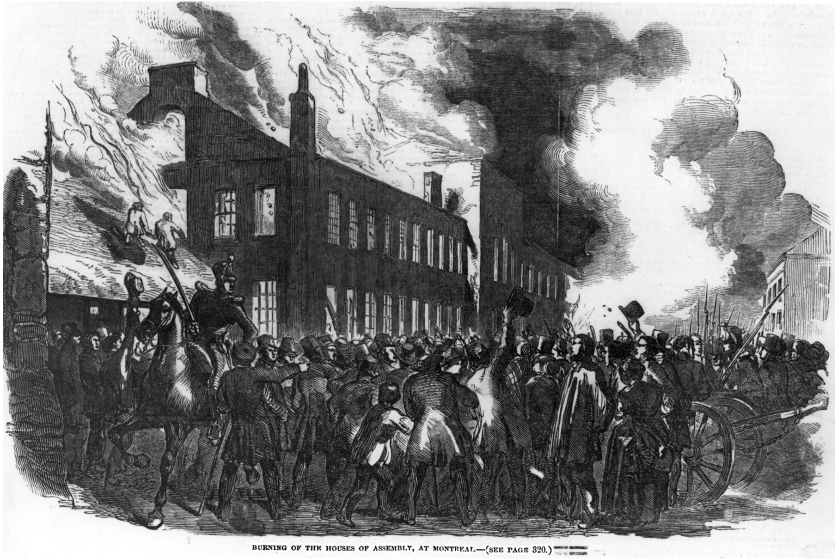
33. Ce montant avait été considérablement réduit, les premières ébauches du projet envisageaient une somme de £400 000 en indemnités. La presse tory continuera à utiliser ce chiffre pour alimenter sa propagande.

34. L. BRUNET, *op. cit.*, p. 167-168.

35. L.-P. TURCOTTE, *Le Canada sous l'Union 1841-1867*, Québec, L.-J. Demers et frères, 1882, tome 2, p. 93.

qu'à aigrir des députés fatigués et déjà farouchement divisés sur la question. Le ton des débats montait et les rappels à l'ordre étaient nombreux. Le sergent d'armes dut intervenir pour séparer William Blake et Allan MacNab qui en venaient aux poings. Les tribunes du public se remplissaient d'une foule fortement hostile qui manifestait ses sentiments. Pour les plus fanatiques, la violence et la terreur étaient à l'ordre du jour : « il faut, écrivait-on dans la *Montreal Gazette*, que l'une des deux races, la saxonne ou la française, disparaisse du Canada³⁶ ». Les conservateurs, tories et orangistes dénonçaient cette prime accordée aux « rebelles français ». En trois semaines, cette affaire plongea Montréal dans une furieuse agitation, une révolte outrée se levant des rangs de coloniaux les plus privilégiés du pays.

La *Montreal Gazette*, dirigée par James Muir Ferres, se fait particulièrement cinglante contre le projet et le gouvernement qui le défend. Déjà, à la fin mars, des émeutes éclatent dans la ville. Il ne s'agit que « du cri de détresse d'une impuissante minorité », écrit *La Minerve*³⁷. Mais cette minorité ne décolère pas tant sur le parquet et les tribunes de l'Assemblée que dans les rues.



Deux représentations du parlement de Montréal en flammes le soir du 25 avril 1849. (*Illustrated London News*, Archives de l'Assemblée nationale)

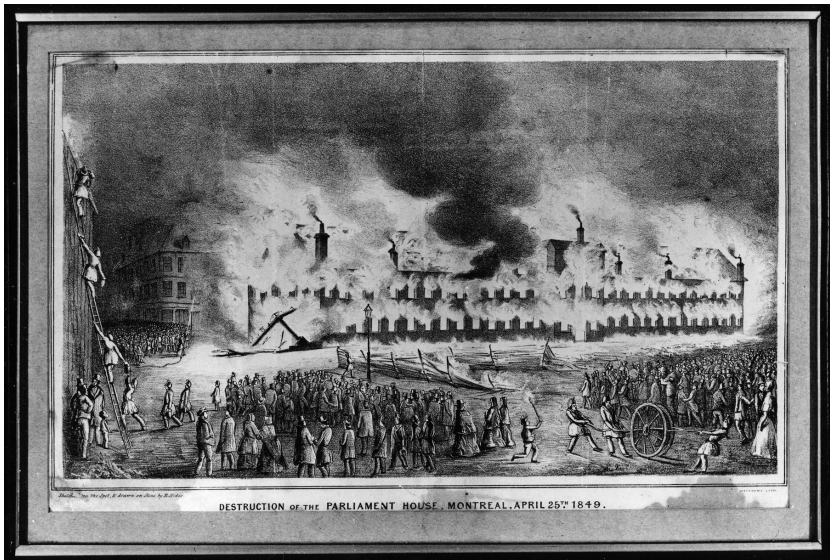
36. Cité par L.-P. TURCOTTE, *op. cit.*, p. 100.

37. *La Minerve*, 2 avril 1849, p. 2.

L'écho de ce débat parvient même en Angleterre. Dans son édition du 23 mars 1849, le *Times* de Londres fait état de l'excitation qui gagne la colonie canadienne et que révèle la lecture des « acres » de débats, discours et lettres qui remplissent tous les journaux en provenance du Canada.

Devant l'opposition véhémement des tories, plusieurs sont convaincus que le gouverneur mettra son veto au bill ou que, du moins, il en référerà à Londres. Mais Elgin, logique avec le principe de gouvernement parlementaire, est bien décidé à le sanctionner, puisqu'il n'est pas de la compétence du cabinet impérial.

Dans l'après-midi du 25 avril, le gouverneur vient au parlement, selon la coutume, sanctionner les bills adoptés par les deux Chambres depuis le début de la session, dont celui des indemnités. La cérémonie est perturbée par des manifestations du public dans les tribunes. La rumeur de la rue grossit et, à sa sortie de l'édifice, lord Elgin est la cible de jets de pierres et d'œufs pourris, de boules de neige et de morceaux de bois³⁸. Réaliste, le gouverneur essuie l'affront non sans constater que ses agresseurs, portant de beaux habits, sont des figures bien connues dans les salons bourgeois de la capitale³⁹.



38. *Les Mélanges religieux*, 27 avril 1849, p. 278.

39. Dans une ville comme Montréal, il était aisé pour les autorités de s'informer sur l'identité des assaillants du gouverneur. Il écrivit lui-même à ce sujet : « A small knot of individuals, consisting, it has since been ascertained, of persons of a respectable class in society, pelted

La *Montreal Gazette* lance une édition spéciale, sonnante le tocsin de la presse tory, et appelant à une vaste réunion publique le soir même au Champ de Mars, derrière le palais de justice. L'assemblée, chauffée à blanc par les discours d'orateurs tonnante et vociférante, se transforme en une marche sur le parlement qui siège toujours. La manifestation tourne bientôt à l'émeute. La foule, selon *La Minerve*, était plus fanatisée que nombreuse. La « nuit des saturnales », comme la décrira le journaliste et ancien député Joseph-Guillaume Barthe⁴⁰, ne comptait que 1200 à 1500 personnes⁴¹ mais bien décidées à rappeler aux représentants parlementaires et aux Canadiens français la loi du « *vae victis!* » : malheur aux vaincus⁴².

La prise de l'édifice parlementaire et l'attentat contre les institutions et le droit par cette foule furieuse ont souvent été relatés⁴³. Les députés furent chassés sous les projectiles et l'enceinte parlementaire fut envahie par les émeutiers qui mirent le feu à plusieurs endroits de l'édifice. La conséquence la plus funeste fut assurément la destruction de la bibliothèque, contenant l'embryon d'une collection nationale rassemblée depuis de nombreuses années par les soins vigilants de Georges-Barthélemi Faribault, l'assistant-greffier. Le rédacteur des *Mélanges religieux* écrit : « C'est nous qu'on a voulu frapper, dans nos institutions civiles, nationales et religieuses, en insultant les personnes du représentant de Sa Majesté

the carriage with missiles which they must have brought with them for the purpose. », [THEODORE WALROND, ED.], *Letters and Journals of James 8th earl of Elgin*, Londres, John Murray, 1872, p. 82. ; Lord Grey fut aussi très bien informé par Elgin du statut social des émeutiers : « the violence of the passions which had been excited was displayed, not merely by the riotous conduct of an ignorant mob, but by proceedings of a more really dangerous and objectionable character on the part of persons of superior education and station in life ». H. G. EARL GREY, *Colonial Policy*, *op. cit.*, p. 230.

40. JOSEPH-GUILLAUME BARTHE, *Le Canada reconquis par la France*, Paris, 1855, p. xxviii-xxix ; dans son style toujours plein d'emphase, Barthe parle aussi dans ses mémoires de cet incendie du parlement et des bibliothèques de l'Assemblée et du Conseil législatif : « On sait que les tyrans de toute sorte sont toujours ennemis des lumières, et nos éteignoirs d'ici dansèrent sur nos ruines comme des furies en goguette faisant par là le jeu et accomplissant les fins et les calculs de ceux qui avaient juré notre anéantissement politique et social. » J.-G. BARTHE, *Souvenirs d'un demi-siècle ou mémoires pour servir à l'histoire contemporaine*, Montréal, J. Chapleau & fils, 1885, p. 288.

41. *La Minerve*, 26 avril 1849, p. 2.

42. L'historien DONALD CREIGHTON, pourtant sympathique à la classe marchande anglo-canadienne de l'époque, écrit à ce sujet : « Tory, anti-French mob of Montreal plunged into an orgy of violence and incendiarism which lasted for over a week ». *John A. Macdonald, the Young Politician*, Toronto, Macmillan, 1974 [1952], p. 140.

43. Les principaux témoignages de l'époque ont été publiés par G. DESCHÊNES, *Une capitale éphémère...*, *op. cit.*

et en incendiant le palais législatif et avec lui les deux bibliothèques où nos hommes studieux trouvaient les meilleurs ouvrages de littérature française⁴⁴ ». L'historien François-Xavier Garneau conscient de l'importance d'une telle perte pour les Canadiens français parlera de « notre désastre d'Alexandrie⁴⁵ ».

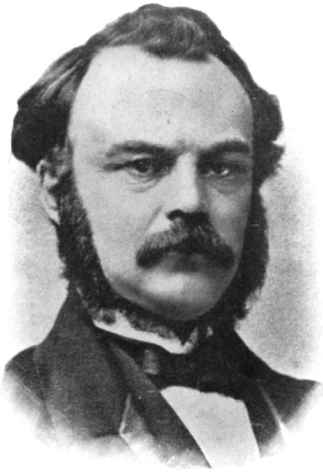


Émeutiers toriens à l'œuvre devant le parlement, le soir du 25 avril 1849. (*Mémorial du Québec*)

44. *Les Mélanges religieux*, 4 mai 1849, p. 283.

45. FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU, Lettre à E. B. O'Callaghan, Québec, 17 décembre 1849, BAC, Fonds O'Callaghan, MG24, B50, vol. 1. ; sur la perte des bibliothèques parlementaires, voir : [FARIBAUT, G.-B.] *Notice sur la destruction des archives et bibliothèques des deux chambres législatives du Canada lors de l'émeute qui a eu lieu à Montréal, le 25 avril 1849*, Québec, « Le Canadien », [1849], 11 p. ; GILLES GALLICHAN, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Sillery, Septentrion, 1991, p. 318-323.

Un autre témoin a laissé une relation inattendue de cet événement historique. En 1849, Antoine Gérin-Lajoie était fonctionnaire du gouvernement du Canada-Uni et il a vu de près l'émeute du 25 avril et celles des jours suivants. Quinze ans plus tard, il a raconté les scènes de ce chaud printemps dans un chapitre de son roman *Jean Rivard, économiste*. Ce chapitre du roman fut publié en feuilleton dans le *Foyer canadien* de 1863, mais non dans l'édition définitive de l'œuvre. Avant 2008, aucune édition subséquente du roman de Gérin-Lajoie n'a repris ledit passage oublié depuis longtemps dans les pages jaunies du *Foyer canadien*⁴⁶ (voir le texte en annexe).



A. Gérin-Lajoie.

Antoine Gérin-Lajoie, homme de lettres et fonctionnaire public en 1849, a relaté dans son roman *Jean Rivard* ses souvenirs de l'incendie du parlement à Montréal. (Archives de l'Assemblée nationale)

Le lendemain de l'émeute, les parlementaires se réunissent en séance d'urgence au Marché Bonsecours sous protection militaire, demandée par le président Augustin-Norbert Morin. La précaution n'est pas superflue, car au cours des jours suivants la fièvre populaire se manifeste encore et il est clair que les émeutiers ne sont nullement repentis. Plusieurs considèrent encore le fameux bill comme la cause de ces débordements et tiennent le gouvernement directement responsable de ses malheurs et expriment les mêmes violences contre les Canadiens français. Une caricature, parue dans le journal *Punch in Canada*, présente LaFontaine allumant lui-même l'incendie avec une torche portant la mention du bill honni. La rage exprimée contre le gouverneur Elgin se répète. On l'accuse de trahison envers la cause anglo-saxonne et on exige son rappel.

46. On doit à YANNICK ROY la première édition complète du roman d'Antoine Gérin-Lajoie. A. GÉRIN-LAJOIE, *Jean Rivard, le défricheur, suivi de Jean Rivard, économiste*, Montréal, Boréal Compact, 2008, 504 p., (voir texte en annexe). L'auteur remercie Micheline Cambron de l'Université de Montréal, qui lui avait signalé il y a quelques années l'existence peu connue de ce texte de Gérin-Lajoie.



Le journal *Punch in Canada*, du 14 mai 1849, publie une caricature attribuant à LaFontaine lui-même la responsabilité de l'incendie du 25 avril. On le voit portant une torche allumée représentant le bill des indemnités. (Archives de l'Assemblée nationale)

Certains propos extrêmes circulent d'un journal à l'autre. Les plus fanatiques menacent de « briser les liens qui unissent les Canadas à la mère patrie ». On se dit prêt en une semaine à « exterminer la race française tout entière avec ses

branches et ses racines⁴⁷ ». À côté de ces propos enragés, d'autres voix du Montréal anglophone font des appels au calme et au respect des propriétés. Ils sont cependant peu écoutés.

En mai, on s'en prend aux journaux ministériels, dont *La Minerve*, qui subit de nouveau un siège comme aux jours sombres de novembre 1837, lorsque son atelier subissait les assauts du Doric Club. Les imprimeurs du journal doivent « faire sentinelle jour et nuit et ériger [leur] atelier en citadelle » comme « les premiers colons du Canada » qui devaient se protéger des « attaques des sauvages⁴⁸ ». Le *Pilot*, journal réformiste de langue anglaise, est saccagé.

Si les presses francophones et ministérielles travaillent sous la menace des émeutiers, celles des marchands tories produisent comme jamais des « extras » de gazettes, des affiches et des placards et leur distribution est assurée jusque dans le Haut-Canada que l'on voudrait bien voir se joindre à la révolte. Les murs de Montréal fleurissent de « placards séditieux » appelant à la désobéissance civile et, à l'Assemblée, il se trouve des députés pour leur trouver une justification⁴⁹. Un journal tory comme *The Morning Courier* rivalise de violence avec les ténors de la réaction que sont le *Montreal Herald* et la *Montreal Gazette*. Le *Courier* publie son en-tête avec, en cartouche, le blason de l'Angleterre ; le 26 avril, en signe de rejet de l'empire, le journal imprime les armoiries à l'envers. On y écrit que la sanction donnée au bill des indemnités est « le premier pas vers la séparation du Canada de l'Angleterre⁵⁰ ». Pour les Tories, les Canadiens français sont des étrangers et les réformistes-libéraux au pouvoir, des rebelles contre l'ordre colonial.

Le 28 avril, l'Assemblée législative adopte une adresse au gouverneur qui exprime « le chagrin et l'indignation » des députés devant « les actes d'une population furieuse et ameutée de cette ville, qui, dans un temps de paix et de tranquillité profonde, a commis des actes de violence criminelle et disgracieux contre

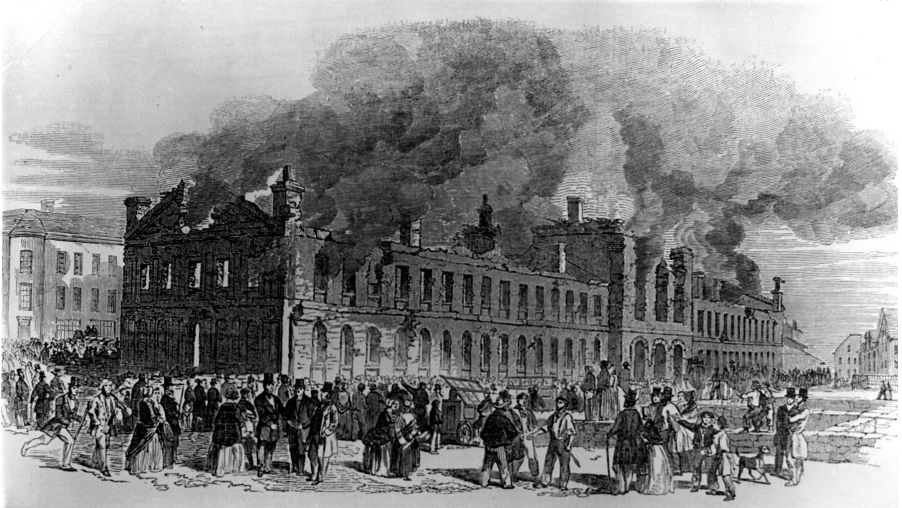
47. Selon *La Minerve* du 18 juin 1849, p. 2, qui traduit et cite ces propos, également repris dans *The Montreal Gazette* et *The Montreal Herald*, ils auraient d'abord parus dans *The British Army Despatch*, un journal britannique que l'on dit « obscur, peu répandu et sans influence dans l'opinion ». Selon les citations retenues dans la presse locale, ce journal écrit encore à l'adresse des Canadiens français : « La faction française rebelle représente une race misérable d'hommes paresseux, sales, de pauvres et efféminés revendeurs sur le bord du fleuve et d'ivrognes habitués des tavernes. » *Ibid.*

48. *Ibid.*, 1^{er} mai 1849, p. 2.

49. *La Minerve*, 3 mai 1849, p. 2.

50. Cité dans *Les Mélanges religieux*, 13 avril 1849. Il ne nous est pas parvenu de collection du *Morning Courier*, ni d'ailleurs du *Montreal Herald*, pour ces années 1840. Leurs articles enflammés ne nous sont connus que par les reportages des autres journaux qui les citaient.

les personnes et les propriétés, dont le plus saillant est la destruction de l'édifice occupé par les deux Chambre du Parlement⁵¹ ». L'Assemblée assure le gouverneur de sa coopération et de son soutien dans les mesures qu'il devra prendre pour restaurer la paix publique. Le gouverneur Elgin répond en remerciant le Parlement de son appui et en rappelant qu'un « peuple libre ne peut guère manquer de trouver dans l'observation fidèle de toutes les obligations constitutionnelles la meilleure garantie pour la conservation de ses droits et de ses libertés⁵² ».



Ruines de l'édifice du parlement après les émeutes tories de 1849. Montréal perdit définitivement cette année-là le statut de capitale parlementaire et de siège du gouvernement. (*Illustrated London News*, Archives de l'Assemblée nationale)

Les émeutiers tories s'en prennent aussi aux résidences de chefs politiques associés au gouvernement notamment à celles de LaFontaine, de Robert Baldwin, de Wolfred Nelson et de Francis Hincks. La maison neuve que LaFontaine s'est fait construire dans la banlieue ouest de la ville est la cible des incendiaires. Comme elle n'est pas encore habitée, on en profite pour la saccager, briser le mobilier et tenter sans succès d'y mettre le feu. On brûle cependant les écuries avant que les forces de l'ordre n'interviennent. C'est cet épisode que relate également Gérin-Lajoie dans son récit de *Jean Rivard économiste*.

51. *Journaux de l'Assemblée législative...* *op. cit.*, p. 264.

52. *Ibid.*, p. 265.

Vu de l'extérieur, les événements ont toutes les caractéristiques d'une guerre civile. Les Canadiens parlent de « nos audacieux ennemis » qu'est devenue la « canaille tory » de Montréal. Même les *Mélanges religieux*, journal habituellement conciliant et modéré, parle d'une défense légitime et d'une union à établir entre Canadiens contre des assauts criminels. Devant l'audace des émeutiers, on ne souhaite pas répondre à la provocation, mais il faut « protester et défendre nos propriétés que l'on détruit, la représentation nationale que l'on insulte et le gouverneur que l'on assaille⁵³ ».

L'été chaud de 1849

Pour les Loyalistes toriens, forts de leur supériorité économique et sociale, l'autorité n'était pas une garantie du droit, ni la force une nécessité au service de la justice. Les institutions, la constitution et la politique n'étaient que des outils au service de leurs intérêts d'affaire et de la mainmise sur les orientations de l'État colonial. Ils mirent quelque temps à se rendre compte que lord Elgin avait raison et qu'à long terme le nouveau régime politique et constitutionnel assurait avec beaucoup plus de force et de pérennité la protection de leurs privilèges et la défense de leurs intérêts. Pendant tout l'été de 1849, le climat est survolté et on craint constamment de nouvelles flambées de fièvre. Le fanatisme et la colère aveuglent les émeutiers issus des classes supérieures de la société et nuisent à leur cause.

En mai, les députés tiennent au Marché Bonsecours un premier débat sur le siège du gouvernement et la question d'une autre capitale. Il règne à Montréal un climat de terreur pour les parlementaires et nombreux sont ceux qui refusent de revenir y siéger. Le 19 mai, ils adoptent une motion recommandant au gouverneur un système d'alternance de la capitale entre Toronto et Québec. La décision ultime revient au gouverneur, car la question du siège du gouvernement est une prérogative de la couronne.

L'ardente session de 1849 est prorogée le 30 mai. Par mesure de sécurité, le gouverneur mandate le major général William Rowan, accompagné d'un détachement militaire, pour présider la séance de clôture à sa place. La cérémonie dure deux heures et le major Rowan parle d'une session « longue et laborieuse ». Il déplore « les excès commis dans la cité, les outrages dont le représentant de la reine a été l'objet et la destruction de l'édifice destiné aux séances de la législature⁵⁴ ». Quelques manifestants « tâchent de faire du bruit et du tapage », mais sont rapidement dispersés⁵⁵.

53. Cité dans *La Minerve*, 10 mai 1849, p. 1.

54. *Journaux de l'Assemblée législative...*, *op. cit.*, p. 367.

55. *La Minerve*, 31 mai 1849, p. 2.

Malgré le climat de révolte et la ville en effervescence, le Parlement de 1849 a fait son devoir. Pendant la session qui a duré quatre mois et douze jours, la Chambre a siégé 93 jours. On a présenté 303 projets de loi à l'Assemblée et 28 au Conseil législatif. Les statuts de 1849 comptent 200 lois, dont 92 lois publiques, parmi lesquelles figure le désormais célèbre « bill des indemnités »⁵⁶. Malgré les excès, la torche et les émeutes, l'État de droit a été maintenu.

Le gouverneur Elgin prenait cependant la mesure des risques de placer les institutions dans l'œil des tempêtes économiques et politiques et donnait suite à la suggestion des parlementaires. Quelques mois plus tard, Montréal perdait à jamais son statut de capitale et le siège du gouvernement déménageait d'abord à Toronto avant de revenir à Québec. L'époque des capitales « itinérantes » se poursuivait désormais sur une base institutionnelle.

* * *

La session de 1849 a assurément marqué les esprits et s'est révélée une étape du cheminement démocratique et de l'évolution coloniale du Canada. Elle a d'abord mis en lumière un partage des idées qui devait conduire à la formation des partis politiques du siècle à venir. Et, par une alliance exceptionnelle entre le pouvoir colonial et une majorité parlementaire, on a posé, dans ces circonstances dramatiques, la base de l'État de droit au Québec et au Canada. Malgré l'incendie et l'émeute, devant une bourrasque de haine raciale et de sectarisme, les institutions ont tenu le coup et la démocratie parlementaire, avec ses qualités et ses défauts, a pu survivre à l'épreuve. Les membres du gouvernement, et LaFontaine en particulier, ont su faire face à ce coup de force sans précédent, lequel aurait pu entraîner le pays dans une grave dérive anarchique. En 1933, l'auteur et pédagogue montréalais William Bovey (1882-1956) écrivait que, dans la tourmente de 1849, l'idéal démocratique au Canada a été sauvé en grande partie par des Canadiens français. Ceux-ci s'en souviennent encore, ajoutait-il, tandis que d'autres voudraient l'oublier⁵⁷.

L'été 1849 fut l'expression d'une minorité dominante exaspérée par la présence même du peuple conquis au sein de ses institutions politiques. Jusqu'en 1848, le gouverneur, incarnation du pouvoir colonial, pouvait constituer la borne où s'arrêtaient les pétitions, les revendications et les désirs de réformes populaires de la majorité francophone. Mais au moment où la Grande-Bretagne modifie ses politiques économiques, met fin aux privilèges commerciaux qui assuraient de

56. Il porte dans le volume des statuts, la désignation du chapitre 58.

57. WILFRID BOVEY, *Les Canadiens français d'aujourd'hui*, traduction de Jean-Jacques Lefebvre, Montréal, Éditions de l'A.C.-F., 1940, p. 128.

substantiels profits à la classe marchande, elle change aussi les règles du jeu politique. Désormais, pour les politiques intérieures, le gouverneur obéira aux volontés du gouvernement issu de la majorité parlementaire. Dès lors, pour la classe possédante et dominante, le contrat social colonial ne tient plus ses promesses.

En fait, les plus avisés comprendront vite les nouvelles règles et ne tarderont pas à agir sur la politique locale avec l'art de ceux qui ne perdent jamais au jeu. Mais, dans les débats émotifs du printemps de 1849, les Canadiens français, LaFontaine et le gouverneur Elgin incarnent les figures honnies du changement. La « French Domination » devient l'hydre à abattre et son écrasement justifie tous les débordements, y compris l'injure, le vandalisme et l'incendie. En 1849, les Anglo-Montréalais ont incendié le parlement, symbole de la démocratie ; ils ont brûlé bibliothèque et archives, symboles de mémoire et de culture, au nom d'une supériorité raciale anglo-saxonne. Ces hommes de pouvoir et de privilèges récusent au fond le principe du gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. La colère des possédants ne faisait pas de distinction parmi les vaincus de 1760 ; elle confondait dans une même détestation les LaFontaine et les Papineau, les bleus et les rouges, les dociles et les rebelles.

Gilles Gallichan

ANNEXE

Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, économiste*, (1864).Chapitre XIX
Incendie de l'hôtel du Parlement

Au risque de commettre encore un anachronisme, l'auteur ne peut résister au désir de rapporter ici quelques traits d'un des plus intéressants épisodes de notre histoire politique depuis l'union des deux Canadas. L'auteur ne raconte que les faits dont il a été personnellement témoin.

L'événement le plus remarquable de la carrière parlementaire de Jean Rivard fut l'incendie du palais législatif par une bande d'émeutiers.

Un projet de loi assurant une indemnité raisonnable aux personnes injustement pillées durant la rébellion canadienne de 1837-8, ayant été présenté aux deux chambres par le gouvernement d'alors, l'opposition, composée en partie d'anciens loyaux de cette époque, se souleva d'indignation. Le parquet de l'assemblée législative devint le théâtre des plus violents débats. Pendant plus d'une semaine les voûtes du parlement retentirent d'invectives amères, d'injures, de menaces. Des cartels furent échangés. Jamais, depuis l'union des deux provinces, on n'avait vu l'esprit de parti éclater avec autant de force et d'emportement.

Malgré cela, le projet de loi fut adopté par les deux chambres, et le représentant de la Reine lui donna la sanction royale. Des sifflets de mépris accueillirent le gouverneur à sa sortie du parlement ; on lui lança des œufs ; les vitres de son carrosse furent brisées.

C'était la première fois, dans ce pays, que la populace se portait à de pareilles voies de fait contre le représentant de Sa Majesté.

C'était vers quatre heures de l'après-midi.

Quand cette nouvelle se répandit par la ville, la population commença à s'inquiéter. Des groupes nombreux se formèrent dans les rues ; chacun commentait le fait à sa manière. Une des gazettes imprimées en langue anglaise fit sortir un extraordinaire, ayant en tête les armes royales renversées, et appelant dans un langage furieux, incendiaire, le peuple à la révolte.

Aussitôt une bande composée en grande partie de membres de diverses sociétés secrètes, ayant à sa tête des avocats, des marchands, des financiers, des industriels, se réunit sur le Champ-de-Mars. On y décida d'aller en masse au palais législatif et de s'emparer de force de l'acte d'indemnité.

Pendant ce temps-là, les membres de l'assemblée législative continuaient à siéger comme si rien n'eût été. Quelqu'un vint dire au chef du parti ministériel qu'une bande d'émeutiers se préparaient à envahir les chambres, et que la vie des membres était en danger.

Ils n'osèrent pas, répondit celui-ci. Il se trompait. Une demi-heure ne s'était pas écoulée qu'on entendit pousser des cris ; ces cris se rapprochèrent insensiblement et se firent bientôt entendre aux portes mêmes du parlement.

Tout l'édifice était cerné.

Il y eut un moment de silence dans l'enceinte de l'assemblée législative. Les voix du dedans se turent pour laisser parler celles du dehors.

Tout-à-coup, au milieu des hurlements de la populace, une volée de pierres lancées dans les fenêtres brisent les carreaux et viennent tomber au milieu de la salle. Les membres présents (un certain nombre étaient absents) se hâtent de laisser la salle pour se réfugier derrière le fauteuil de l'orateur, dans une petite chambre fermée de tous côtés.

C'est là qu'ils attendent l'arrivée des troupes que le gouvernement devait appeler pour protéger le parlement.

Mais un quart d'heure, une demi-heure, trois quarts d'heure s'écoulent, et les troupes ne viennent pas.

Il fallait, paraît-il, passer par une longue série de formalités qui laissaient aux émeutiers le temps de poursuivre leur brigandage.

Après avoir brisé les vitres, les fenêtres, les portes, ils pénétrèrent dans l'intérieur et vinrent briser les tables, les chaises et saccager les pupitres des représentants. Un des chefs alla s'asseoir dans le fauteuil de l'orateur et proclama à haute voix la dissolution du parlement.

Plusieurs de ces forcenés venaient de temps à autre se ruer aux portes de la petite chambre où étaient enfermés les membres de l'Assemblée, en criant à tue-tête : la tête de La F..... ! la tête de H..... ! la tête de B..... ! Mais ils étaient repoussés avec énergie⁵⁸.

M. La F....., le chef ministériel d'alors, et l'auteur de la mesure qui soulevait tant de haine, sortit de la petite chambre par une porte en arrière, et à l'aide de quelques amis dévoués et de son grand sang-froid, qui ne l'abandonna pas dans cette circonstance, il réussit à s'échapper des mains des émeutiers.

58. On fait ici référence à L.-H. LaFontaine, à Francis Hincks et à Ed. Blake.

Parmi ceux qui restèrent dans la petite chambre, quelques-uns paraissaient très alarmés ; mais le plus grand nombre faisaient bonne contenance et ne se seraient pas laissés égorger sans résistance.

M. B... avait la figure impassible, résignée de l'homme qui a fait son devoir et qui ne s'inquiète nullement de ce qui peut arriver. M. H... auquel les émeutiers en voulaient d'autant plus qu'il avait été autrefois un de leurs chauds amis, ne paraissait pas trop effrayé, mais portait de temps en temps les mains à sa tête, comme pour s'assurer qu'elle était encore sur ses épaules. M. Dr... avait l'air sévère, indigné ; M. C... riait. L'orateur d'alors, l'honorable A N. M... s'offrait héroïquement de sortir pour haranguer la populace, ou de faire toute autre chose qu'on croirait désirable ; mais ses amis tenaient trop à sa vie pour l'exposer ainsi inutilement⁵⁹. M. G..., qui avait fait une forte opposition à la mesure et qui craignait sans doute d'être inculpé, s'écriait de temps à autre : "Messieurs, vous êtes témoins que je suis ici." Il s'employait à repousser les assaillants qui voulaient enfoncer les portes, et à consoler quelques dames qui avaient pris refuge auprès des députés et qui étaient dans un état d'alarme facile à concevoir⁶⁰.

Comme les captifs délibéraient sur les moyens à prendre pour sortir de l'édifice, soit par en bas, soit par en haut, soit par la porte de derrière ou par celle de devant, l'un d'eux, M. ***, se laissant choir sur un banc, d'un air découragé, s'écria en soupirant : pour moi, je meurs ici !⁶¹

Tout cela se passait au milieu des cris de la populace.

Mais voilà que tout-à-coup on entend crier : au feu ! au feu ! Les membres ouvrent une des portes de leur petite chambre, et aperçoivent toute la partie ouest de l'édifice enveloppée dans les flammes.

Cet incendie mit fin à leurs délibérations.

Ils décidèrent immédiatement de se former en corps serré et de sortir de l'édifice par la grande porte centrale. Tous partirent, l'orateur en tête, traversèrent l'enceinte législative, en foulant aux pieds les lampes cassées et les meubles saccagés, et parvinrent à la grande porte.

À la grande surprise de tous, cette issue était parfaitement libre. La populace, voyant les flammes, s'était portée vers le point du sinistre, c'est-à-dire vers l'ouest du parlement, et les membres, les rapporteurs des gazettes, les employés des chambres purent sortir de l'édifice, sans être le moins du monde molestés.

59. Les personnages évoqués ici pourraient être Lewis T. Drummond et Robert Christie. L'orateur est Augustin-Norbert Morin.

60. Il pourrait s'agir d'Alexander T. Galt ou de B. C. A. Guky.

61. On fait peut-être allusion à Allan N. MacNab.

Dix minutes après, tout le palais législatif était la proie des flammes. Un magnifique ameublement, des tableaux remarquables, une riche et précieuse bibliothèque furent impitoyablement détruits. Jamais le pays n'avait été témoin d'un pareil acte de vandalisme.

Les émeutiers ne s'arrêtèrent pas là. Ils continuèrent le lendemain à parcourir la ville pour y semer l'alarme et exercer la vengeance, enfoncèrent les fenêtres de la maison de M. H..., l'un des ministres, mirent le feu aux écuries de M. La F..., saccagèrent les meubles de sa maison, et commirent d'autres déprédations.

Les troupes, appelées à protéger les propriétés, arrivaient juste au moment où les brigands avaient fini leur œuvre de destruction.

Deux jours après, le gouverneur ayant voulu assister à une réunion du conseil exécutif, fut lâchement insulté par la populace. Poursuivi par les huées, les vitraux de sa voiture brisés, et il ne dut son salut qu'à la fuite.

Il était pourtant escorté de plusieurs cavaliers bien armés et bien déterminés à le défendre ; mais il leur défendait de verser une goutte de sang.

Ces hommes sont aveuglés, disait-il ; attendons, plus tard ils reconnaîtront leur faute, et nous n'aurons pas la douleur d'avoir fait des veuves et des orphelins.

Pendant plusieurs semaines, des incendies avaient lieu presque chaque nuit, et les citoyens alarmés durent s'organiser pour protéger leurs foyers.

Les chefs des émeutiers furent arrêtés et emprisonnés. La populace leur fit des ovations ; des centaines de personnes les suivirent à la prison. Traduits devant les cours de justice, la plupart furent acquittés.

Cet état de choses se prolongea longtemps. Plus tard une bande de forcenés se rendirent de nouveau chez M. La F..., au milieu de la nuit. M. La F... ayant été averti à temps, avait convoqué chez lui plusieurs de ses amis, et au moment où la bande franchissait le seuil de sa porte et faisait effraction dans sa maison, un coup de feu lancé à bout portant renversa mort un des jeunes émeutiers. Ses compagnons effrayés s'enfuirent en toute hâte.

Cette catastrophe mit fin aux actes de vandalisme et de brigandage dont la capitale avait été le théâtre pendant plus de deux mois.

Le Foyer canadien. Recueil littéraire et historique, volume 2, Québec, G.-É. Desbarats, 1864, p. 250-256.